



Le tribunal de Tunis au début du XX^{ème} siècle. Trois rabbins doivent le composer, sinon le jugement ne peut être donné, même par un juge très compétent.

Traité des Pères

Attitude du juge

Le traité des Pères présente un certain nombre de conseils concernant l'attitude du juge à l'égard des plaideurs.

משנה מסכת אבות פרק א משנה ח

[ח] יהודה בן טבאי אומר אל תעש עצמך כעורכי הדינין וכשיהיו בעלי דינים עומדים לפניך יהיו בעיניך כרשעים וכשנפטרים מלפניך יהיו בעיניך כזכאין כשקבלו עליהם את הדין:

ר' עובדיה מברטנורא

יהיו בעיניך כרשעים - שלא יטה לבך לאחד מהם לומר איש פלוני חשוב הוא ולא יטעון טענת שקר. שאם אתה אומר כן, אין אתה רואה לו חובה:

Mishna traité Avoth chapitre 1, Mishna 8

[8] Yéhouda ben Tavaï enseigne: ne t'érige pas en juge (seul), et lorsque les plaideurs sont devant toi, considère les comme des méchants, et lorsqu'ils quittent le tribunal, qu'ils soient à tes yeux comme des innocents car ils ont accepté le jugement.

Rabbi Obadia de Barténouro (Italie 1440 – Jérusalem 1530)

Considère les comme des méchants: que ton cœur ne soit pas influencé en te disant celui-ci est un personnage important et il ne peut mentir. Car si tu penses ainsi tu ne trouveras pas en lui une culpabilité.